



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2025 du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, à compter de 17h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Madame Cheryl Sage-Christensen.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Louise Robert
Monsieur le conseiller Jacques Suzor
Monsieur le conseiller Marc Beaudoin
Monsieur le conseiller Richard Léveillé

Étaient absents

Monsieur le conseiller Yves Robineau

Sont aussi présents :

Madame Céline Gauthier, directrice générale adjointe
Monsieur Martin Lafrenière, directeur des travaux publics

Citoyens :

Monsieur Georges Nadeau

Avis de convocation

Les membres du conseil municipal ont reconnu avoir reçu l'avis de convocation à la séance extraordinaire tenue en date des présentes à leur domicile ou par courriel ou en main propre. Les délibérations et les discussions à cette séance extraordinaire portent uniquement sur les sujets indiqués dans ledit avis de convocation.

Ouverture de la séance par la maire

Madame Cheryl Sage-Christensen déclare la séance extraordinaire ouverte.

2025-01-023 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-024 Autorisation de signer un engagement d'acquisition des lots 5 280 212, 5 280 213 (Île Morin) et des lots 5 280 234, 6 558 669 à titre de donation à la municipalité pour des fins de conservation



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut assurer la protection de l'île Morin (lots 5 280 212 et 5 280 213) et du milieu humide situé sur les lots 5 280 234 et 6 558 669;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a discuté avec les propriétaires afin de connaître leur intérêt à faire don à la municipalité de leurs lots, et ce pour assurer, la conservation à perpétuité, du caractère naturel de l'île et des milieux humides ainsi que la sauvegarde des espèces animales et végétales;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties doivent signer une lettre d'intention concernant leur engagement respectif dans ce transfert de lot à des fins de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne pour la conservation de la nature (CNC) accompagnera les propriétaires et la municipalité pour assurer le bon déroulement de la transaction;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires s'engagent à ne pas modifier ou altérer les propriétés d'ici à ce que la donation ait lieu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité donnera un mandat à un évaluateur agréé pour établir la valeur marchande des lots des propriétés concernées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité émettra un reçu de don pour fins d'impôts aux propriétaires, équivalent à la juste valeur marchande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et résolu d'autoriser l'engagement de la municipalité pour l'acquisition des lots 5 280 212, 5 280 213 (Île Morin) et des lots 5 280 234, 6 558 669 à titre de donation à la municipalité pour des fins de conservation à perpétuité.

QUE la Maire et la directrice générale ou leurs substituts soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

La présidente demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-025 Appui au projet de développement Road to the Beach - secteur mont Sainte-Marie

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'approbations requises auprès des autorités compétentes du MELCCFP pour le prolongement des réseaux publics (aqueduc et égout) dans le secteur du mont Sainte-Marie les promoteurs doivent demander à la municipalité un appui général de leurs projets;

CONSIDÉRANT QUE le projet du promoteur est le suivant :

« Le projet Road to the Beach »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et résolu d'accorder un appui général au promoteur de ce projet situé dans le secteur du mont Sainte-Marie.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

QUE la municipalité s'engage à prendre charge de l'entretien des services publics (*aqueduc et égout*) desservant le projet identifié en préambule, à la condition qu'ils soient conformes à nos règlements municipaux.

La présidente demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-026 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de clore la séance extraordinaire. La séance est levée à 17h05.


Cheryl Sage-Christensen
Maire


Céline Gauthier
Directrice générale